Point sur l'intégration du DIF Elus au CPF, impacts organisationnels

CLUA du 16 novembre 2021

version post groupe préparatoire



Sommaire

- I. Calendrier des instances
- II. Rappel de l'impact de la réforme sur les activités actuelles
- III. Organigrammes du service gestion DFC
- IV. DPSAP Le transfert de l'activité recouvrement des cotisations du DIF élus vers la Direction de la gestion DPSAP
- V. Compléments groupe préparatoire du 04.11.21
- VI. Avis du CLUA

1) Calendrier des instances

Calendrier des instances Angers-Réforme du DIF élus

NB: Présentation de l'évolution de l'organisation de la DFC <u>hors DIF Elus au niveau national</u> (CSSCT 6 décembre et CUEP du 15 décembre), compte tenu de l'obtention de nouveaux mandats (Taxe d'apprentissage par l'ordonnance du 23 juin 2021, passeport prévention par la loi du 2 août 2021) et la création de postes subséquents

CLUA du 6 juillet – présentation de la réforme DIF Elus et ses potentiels impacts (info)

CSSCTLA du 21 septembre – Présentation du plan d'accompagnement de la réforme du DIF Elus (info)

CSSCTLA du 8 novembre – Point sur l'intégration du DIF Elus au CPF, impacts RH (avis)

CLUA du 16 novembre – Point sur l'intégration du DIF Elus au CPF, impacts organisationnels sur le service Gestion DFP de la réforme du DIF élus (avis)



Un régime transitoire prévu en 2021...avec une cible 2022

Aujourd'hui - 2021

- Le recouvrement des cotisations
- L'instruction de la demande de financement
- Le paiement de l'organisme de formation
- Le remboursement des frais des élus

Demain - 2022

- Déclaration par la DSN
- Automatisé avec Mon Compte Elus (MCE)
- Automatisé avec MCE
 - Inchangé

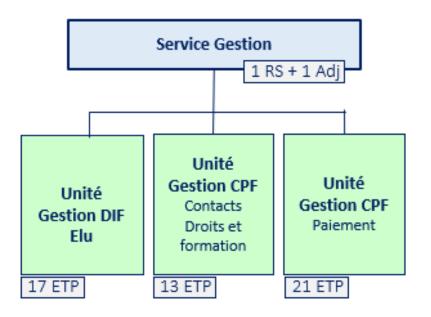
Impact en organisation

90 % des activités actuelles seront absorbées par MCE Fin du recours aux intérimaires pour le DIF élus Optimisation via DPSAP du processus de recouvrement Maintien d'une activité manuelle en gestion : remboursement des frais des élus Mutualisation des compétences MCE-MCF pour les collaborateurs du service



Organigrammes du service Gestion de la DFC aujourd'hui et fin 2022

Organisation actuelle du service gestion DFC: 53 effectifs permanents au 30/09/2021



Le service gestion est entièrement positionné à Angers :

- Une unité DIF élus rue Louis Gain
- Deux unités CPF à Quatuor 1

Le service gestion CPF – DIF élus devient le service d'appui à la plateforme

Son organisation est cohérente avec le processus plateforme et les métiers qui lui correspondent

L'essentiel des activités MCF et MCE sont mutualisées, les deux processus étant quasi identiques

Les unités du service correspondent aux 3 métiers de la plateforme

Les principes de la nouvelle organisation Un positionnement optimal pour tous

Chaque collaborateur DIF élus pourra trouver un nouveau poste au sein du service d'appui à la plateforme

Chaque collaborateur MCF peut demander un changement de métier au sein du service, s'il le souhaite

Des postes seront disponibles dans chaque métier, dans la limite de leurs besoins

Après intégration, si des difficultés sont rencontrées par certains collaborateurs, un positionnement leur sera proposé dans un autre métier

Evolution des postes spécifiques

La coordinatrice fraude DIF élus devient la coordinatrice fraude du service rattachée directement au RS

Tous les animateurs du DIF Elus retrouveront une même position au sein du service Gestion DFC*

La collaboratrice titulaire en charge des remboursements de frais est maintenue sur son activité actuelle

Une proposition d'évolution pour le RU actuel sera réalisée au sein de la DFC sur un poste de niveau équivalent.
Ouverture du poste 3ème RU gestion via les IRA en mars

* Avec maintien NBI le cas échéant

Impact RH de ces reclassements

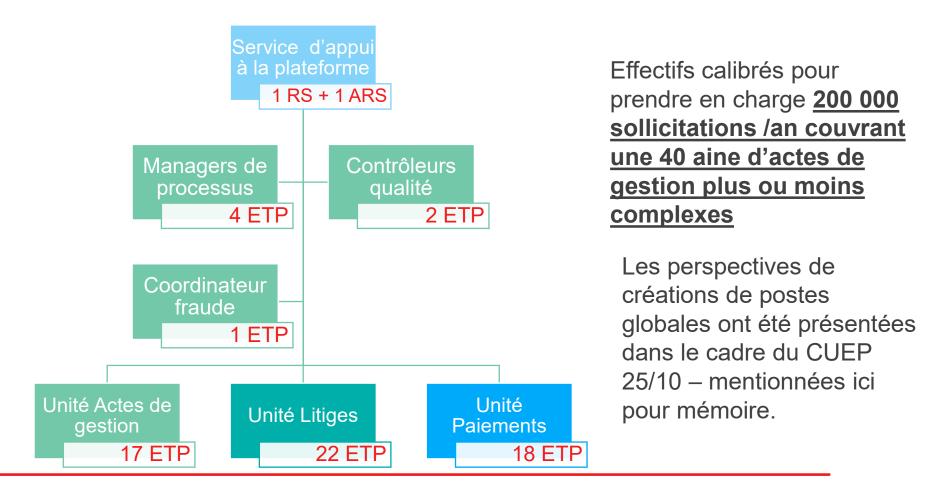
Rattachement hiérarchique modifié pour le N+1 (sans changement pour le N+2)

Mise à jour des fiches de poste à l'issue des entretiens individuels entérinant le choix d'affectation du collaborateurs

Application de la circulaire mobilité

Projet d'organisation cible du service gestion DFC fin 2022

Du service gestion DFC vers le service d'appui à la plateforme – **66 ETP permanents**. Un volant d'intérimaires sera toujours prévu (une dizaine) pour faire face aux volumes d'activités, mais qui restent fondés sur des capacités à faire et les résultats de négociations avec le mandant.



Impacts RH

Mise à jour des fiches de poste

BDE réservée pour l'ensemble des gestionnaires, animateurs, coordinateur fraude

Mise en cohérence des rattachements hiérarchiques d'ici la fin de l'année

Plan d'accompagnement (Cf. CSSCTLA 8 novembre) notamment sur les cas individuels en suspens en lien avec les RH

DPS AP – Le transfert de l'activité recouvrement des cotisations du DIF élus vers la Direction de la gestion DPSAP

Impacts

> Sur la direction de la Formation Professionnelle et des Compétences

✓ Transfert de l'activité de gestion sans transfert de collaborateurs

> Sur la direction de la Gestion

- ✓ Prise en charge d'une nouvelle activité de gestion de recouvrement de cotisations, basée sur les principes de gestion de l'Ircantec
- ✓ Création d'un nouveau groupe de gestion du Recouvrement du DIF Elus, composé d'un animateur et de 4 gestionnaires (les fiches de postes ont été diffusées pour une prise de fonctions au 1^{er} janvier 2022)

> Sur la DSC

✓ Prise en charge d'une nouvelle activité de gestion de recouvrement de cotisations, basée sur les principes de gestion de l'Ircantec

Impacts externes

> Sur les Systèmes d'Information

- ✓ Une évolution de l'application de recouvrement GC9
- ✓ Des évolutions sur DM2

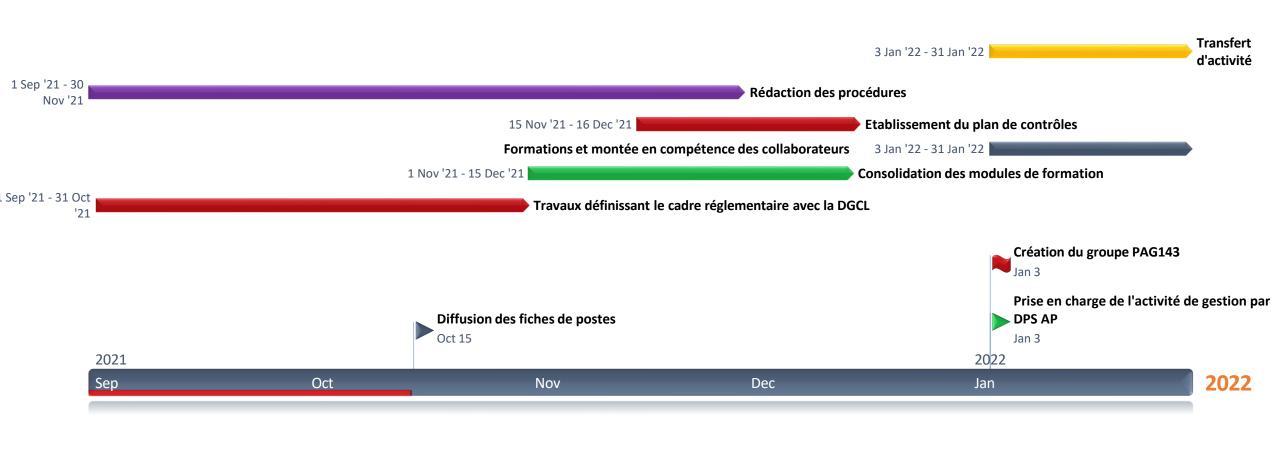
> Sur les collectivités territoriales et EPCI concernés par le DIF Elus :

- ✓ Suppression de la saisie de la déclaration annuelle sur la plateforme PEP's, remplacée par la récupération des données des DSN déjà transmises vers l'Ircantec
- ✓ Modification des périodicités de versement : alignement avec celles de l'Ircantec
- ✓ Modification des appels à cotisations : notifications PEP's à la place de E-mailling.
- ✓ Optimisation de la gestion par une déclaration unique Ircantec/DIF Elus, la fiabilisation des données et un rapprochement des cotisations et des versements plus régulier

Sur les Elus cotisants :

✓ Aucun impact

Planning



Organisation au sein de la Direction de la gestion DPSAP

PAG140 Transfert Ircantec

PAG141

PAG143

XXXX 5 XXXX

XXXX 5 XXXX

Intérim 5 XXXX

Intérim 5 XXXX

Pièce 415-418A

L'activité et le groupe seront rattachés à l'unité PAG140, qui a en charge la mise en œuvre, pour le compte de DPS AP, du déploiement de cette activité.

Dans un premier temps, deux postes de gestionnaire sont ouverts en interne.

Après plusieurs mois d'exercice, une analyse sera faite afin d'affiner les besoins.

En attendant, les deux postes complémentaires seront occupés par des intérimaires dès janvier 2022.

Plan de Formation et conduite du changement

Le dispositif de formation s'appuiera sur des modules existants couvrant les modalités et outils utilisés pour les recouvrements Ircantec.

Un module est en cours de construction sur les spécificités contextuelles et réglementaires du DIF Elus. Les formations seront dispensées par les assistantes techniques du service Employeurs, et par le Responsable d'unité pour le module spécifique au recouvrement du DIF Elus.

Concernant la conduite du changement, l'activité étant nouvelle pour DPS AP, avec la création d'un nouveau groupe, et en complément du dispositif de formation, un dispositif d'accueil et d'intégration dans le collectif de l'unité ainsi que l'appui managérial pour vérifier l'acquisition des compétences par les nouveaux collaborateurs sera prévu.

Compléments – groupe préparatoire du 04.11.21

Compléments – groupe préparatoire 04.11.21 (1/3)

- Transfert de l'activité de recouvrement des cotisations DIF élus à DPSAP :
 - Question sur la prise de contacts avec les employeurs, qui fait quoi aujourd'hui ?
 Un travail est en cours de réflexion avec la DSC
 - Interrogation sur le fait que le groupe PAG143 n'ait pas été créé dans l'unité recouvrement employeur? Il est répondu que l'activité qui est prise en charge aujourd'hui par les unités employeurs sont également impactées avec la mutualisation avec Bordeaux. Pour cette raison, il a été choisi d'isoler ce dispositif de la mutualisation expérimentée. A voir par la suite.
 - Formation : comment se transfèrent les compétences ?

Les gestionnaires seront formés sur le processus, le module complémentaire en cours de construction sera assuré. Le futur processus est très différent de l'actuel : la déclaration s'adosse à la DSN (plus spécifique), et aujourd'hui l'agent comptable (ASP) est extérieur à la CDC avec qui le recouvrement travaille au quotidien. Demain, il disparait donc sera réalisé en interne (plus de facilité). Les évolutions SI sont mineures. La direction de la gestion assure déployer les meilleurs efforts pour accompagner les équipes. L. Durain ajoute qu'il s'agit également d'une reconnaissance des compétences « Recouvrement » côté DPSAP, cette activité est déjà connue.

Compléments – groupe préparatoire 04.11.21 (2/3)

- La Direction précise qu'il n'y aura pas d'application de majorations de retard comme initialement inséré au support (slide 11), le document sera actualisé en conséquence
- Equipe DIF Elus actuellement sur RLG, quid à partir de janvier car projection à 66 ETP. Y a-t-il suffisamment d'espaces pour les intégrer à Quatuor ?

Une réponse détaillée a été fournie dans le cadre de la suite de la présentation, basée sur les diapos 22 à 24 du support du CSSCTLA

Les processus d'immersion présentés sont salués. Cependant, incompréhension sur le fait qu'il ne soit pas proposé des FDP sur les futures activités de la DFC plutôt que MCF. Et pour le RU DIF Elus, quelle proposition en interne ?

Il est répondu que la DFC est en croissance. Il est indiqué qu'une communication sera faite à l'ensemble des collaborateurs de la DFC après les instances pour aborder les évolutions. Pour l'actuel RU DIF Elus, dont Laurent Durain a salué le professionnalisme, il lui sera présenté des propositions d'évolution.

Compléments – groupe préparatoire 04.11.21 (3/3)

 Questionnement sur l'application de la circulaire mobilité (slide 20 du CSSCTLA) qui n'est pas reprise dans le support CLUA, fait part de son incompréhension.

La Direction répond que le document du CLUA sera actualisé en conséquence.

- Interrogation sur l'accompagnement qui sera mis en place pour les actuels animateurs du DIF élus? Il est répondu que pour l'un des 2 animateurs sur l'instruction, il est prévu de le positionner au 01.12.21 sur son poste (et qu'il puisse monter en compétence en étant en binôme avec une autre animatrice). Pour les autres, ils restent à 100% sur le périmètre DIF Elus « manuel » jusqu'à leur arrivée au 01.03.22 pour l'un (l'instruction prend fin à cette date), fin avril / début mai pour l'autre. Ce qui a été privilégié : se consacrer à une seule activité.
- N. Melnikoff indique qu'il y a une coquille dans le document, 13 ETP sont pour l'unité 11 et pas la 12 (slide 9 à rectifier sur le support CLUA), sera rectifié pour l'instance CLUA du 16.11.21
- A. Feret questionne sur l'organisation au niveau de la DSC ? (slide 16)
 Un travail est en cours avec la DSC sur ces modalités dès lors que le process sera défin

Un travail est en cours avec la DSC sur ces modalités dès lors que le process sera défini. Le nombre d'appels prévisionnels est résiduel, ces lignes sont peu mobilisées donc faible volumétrie en prévision.

Avis du CLUA

Avis du CLUA

▶ L'avis du CLUA est demandé sur les impacts organisationnels au sein du service Gestion DFP de la réforme du DIF élus

